



Avis d'audience par écrit

Le 21 juillet 2022

Réf. 2022-H-106

La CCSN tiendra une audience par écrit afin d'examiner le plan préliminaire de déclasserement et la garantie financière révisés proposés par Nordion (Canada) Inc.

En novembre 2022, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires afin d'examiner une demande présentée par Nordion (Canada) Inc. (Nordion) pour faire approuver un plan préliminaire de déclasserement et une garantie financière révisés. L'installation de Nordion est située à Ottawa (Ontario), sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishnaabeg.

Le permis actuel autorise Nordion à exploiter une installation de traitement de substances nucléaires de catégorie IB destinée au traitement et à la fabrication de substances nucléaires et de sources scellées utilisées dans les sciences de la santé et les applications industrielles. Conformément aux conditions de permis, Nordion doit tenir à jour une stratégie de déclasserement et maintenir une garantie financière qui permettra de couvrir les coûts actuels et futurs liés au déclasserement de son installation. Nordion souhaite faire approuver un plan préliminaire de déclasserement et une garantie financière révisés après la vente du volet consacré aux isotopes médicaux de son entreprise.

En vertu de l'article 3 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera les mémoires de Nordion et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites du public.

Les mémoires de Nordion et du personnel de la CCSN seront accessibles à partir du site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission, après le **30 septembre 2022**.

Conformément à l'article 19 des Règles, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission dans sa prise de décision sont invitées à commenter par écrit la demande de Nordion. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Greffe de la Commission d'ici le **31 octobre 2022** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), [par courriel](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Greffe. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN à suretenucleaire.gc.ca, et fourni sur demande. La Commission devrait rendre sa décision d'ici le **30 novembre 2022**.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, communiquez avec :

Agente du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 343-550-8309 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Site Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)